

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

L'an deux mille vingt six, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mme RIQUET-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR

OBJET
N° 2026-1-5

Demande de subvention DSIL
Travaux de rénovation énergétique
Gendarmerie

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Madame Julie FONDEUR a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 16 janvier 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 janvier 2026.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la « dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », pour les travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 116 944,42 €.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie d'un montant de 116 944,42 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 40 % auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2026

Application agréée E-legalite.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
ETAT : DSIL	116 944,42 €	40 %	46 777,77 €
Montant des subventions			46 777,77 €
Part communale		60 %	70 166,65 €
Montant Total HT			116 944,42 €
TVA 20 %			23 388,89 €
Montant Total TTC			140 333,30 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 15/01/2026

Application agréée E-legalite.com